



TDO éditions
Zone commerciale la Devèze
18 rue Alfred Sauvy
66450 POLLESTRES
Tél : 04.34.29.98.80
infos@tdo-editions.fr

Concours de romans de terroir

Article 1 : Société organisatrice

La société TDO Éditions, éditeur situé 18 rue Alfred Sauvy 66450 Pollestres, organise un concours de romans de terroir ouvert à tous les auteurs francophones (majeurs), intitulé « Concours de romans de terroir ».

Article 2 : Champ d'application

Les romans candidats répondront au cahier des charges ci-dessous :

- * Le roman n'aura jamais été édité.
- * Il se déroulera en milieu rural (quelle que soit la région).
- * Il sera contemporain ou historique, ou même pourra être futuriste.
- * Il comportera entre 150 000 et 350 000 caractères (espaces compris).
- * Il mettra en scène des personnages du terroir réels ou imaginaires.
- * Il racontera des histoires fictives ou réelles.
- * Le manuscrit sera tapé sur ordinateur et disponible sur cédérom.
- * Au niveau de la présentation, le manuscrit se conformera à la charte des manuscrits prévue dans le blog de TDO Éditions (à l'onglet Manuscrits).
- * Il ne se montrera ni polémique ni diffamatoire.

Article 3 : Modalités de candidature

* Ce concours est ouvert à tous les auteurs majeurs d'expression française ayant déjà édité ou non (sauf ceux cités ci-dessous).

- * Les auteurs candidats seront obligatoirement majeurs (+ de 18 ans), et libres de toute obligation éditoriale.
- * Le concours ne concerne pas les auteurs ayant déjà édité chez TDO Éditions.
- * La participation à ce concours est gratuite.
- * Ce concours est limité à une participation par personne et par foyer.
- * Les manuscrits parviendront en 1 exemplaire en version papier à l'adresse de TDO Éditions (18, rue Alfred Sauvy, 66450 Pollestres), avant le 30 novembre 2011.
- * Les candidats joindront à leur manuscrit : une enveloppe simple timbrée et libellée à leur adresse, une grande enveloppe timbrée (en fonction du poids du manuscrit), et libellée à leur adresse, s'ils désirent récupérer leur manuscrit, ainsi qu'une brève lettre de candidature. Les manuscrits non réclamés et non retenus seront détruits au bout de 6 mois.
- * Les candidats accompagneront leur manuscrit d'une bio-bibliographie et d'un curriculum minimal.
- * La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 4 : Gains et récompenses

- * Le lauréat :
 - Signera un contrat d'Édition chez TDO Éditions (à compte d'éditeur),
 - Se verra remettre par TDO un chèque de 1000€ (à valoir sur les droits d'auteurs), et un lot de produits du terroir Catalan d'une valeur approximative de 300€.
 - TDO Éditions se charge d'informer la presse nationale, régionale et locale du nom du lauréat et de son manuscrit.
 - TDO n'exclut pas de proposer un contrat d'édition à quelques auteurs candidats non lauréats.
 - Aucun manuscrit participant ne pourra être utilisé par TDO sans la signature préalable d'un contrat d'édition.

Article 5 : Comité de lecture et jury

Une première pré-sélection de 12 manuscrits sera effectuée par le comité de lecture habituel de la société TDO Éditions.

Un jury sera composé. Il sera chargé de désigner le lauréat parmi les manuscrits présélectionnés. Les noms des membres du jury seront annoncés à partir du 15/01/2012 sur le site Internet de TDO Éditions à l'adresse suivante : <http://www.tdo-editions>, en cliquant sur le lien en première page nommé : « Concours de romans de Terroir ».

* La sélection se fera sur la qualité littéraire, sur l'originalité de l'intrigue, sur l'authenticité du texte.

Article 6 : Calendrier

Les manuscrits parviendront à TDO Éditions selon les modalités de participation précisées à l'article 2 avant le 30/11/2011.

Une première pré-sélection de 12 manuscrits sera effectuée par le comité de lecture de TDO avant le 15/01/2012.

Le nom des membres du jury sera connu le 15/01/2012.

Le nom du lauréat sera annoncé par le jury au plus tard le 15/03/2012.

Article 7 : Résiliation du concours

La Société organisatrice se réserve la possibilité de suspendre, de reporter, proroger ou d'annuler sans préavis l'opération en cas de force majeure ou de tout évènement considéré par elle comme rendant impossible l'exécution du concours dans les conditions prévues à l'origine ou si des circonstances l'exigent sans avoir à justifier de ces raisons et ce, après information auprès des candidats par tous moyens appropriés. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 8 : Dépôt légal

Le règlement du concours est déposé chez Maître Hoogland, 28, avenue Jean Jaurés, 66170 Millas. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la société organisatrice. L'avenant sera alors déposé en l'étude de l'huissier dépositaire du règlement avant sa publication. Le règlement du concours est disponible sur le site : <http://www.tdo-editions.fr> en cliquant sur le lien : « *Concours de romans de terroir* ».

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation souveraine des membres de la Société organisatrice et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents de Perpignan.

Informations :

TDO éditions

189 rue Alfred Sauvy

66450 Pollestres

Téléphone : 04 34 29 98 80

Email : infos@tdo-editions.fr

www.tdo-editions.fr